



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 1 0 / 0 8 / 2 0 2 3

Dossier complet le : 1 0 / 0 8 / 2 0 2 3

N° d'enregistrement : F09323P0251

1 Intitulé du projet

Création du terrain synthétique de La Molière sur la commune d'Aix-en-Provence

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

COLLECTIVITE D'AIX-EN-PROVENCE

Raison sociale

COLLECTIVITE D'AIX-EN-PROVENCE

N° SIRET

2 1 1 3 0 0 0 1 7 0 0 0 1 2

Type de société (SA, SCI...)

Collectivité territoriale

Représentant de la personne morale : Madame

Monsieur

Nom

BOUDON

Prénom(s)

JACQUES

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
44°d	Création d'un terrain synthétique de football

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet vise les objectifs suivants :

- Amélioration du service public en augmentant la qualité et la performance de jeu ;
- Optimisation de l'entretien avec notamment une baisse significative des consommations en eau en supprimant l'arrosage intensif lié à la pelouse naturelle actuelle.

4.2 Objectifs du projet

Le projet prévoit la création d'un terrain de football en gazon synthétique d'une dimension de 105 x 68 m, soit 7 140 m². Ce nouveau terrain vient en remplacement du terrain en pelouse naturelle actuel et sera situé sur le même emplacement.

Un bassin d'infiltration sera créé au sud du terrain synthétique afin de compenser la surface imperméabilisée. Autour de la zone de jeu, les installations existantes telles que les WC, les vestiaires et les locaux du personnel seront maintenus et inchangés.

Des tribunes seront créées sur le côté Est du terrain, de dimensions 3m x 10m.

Le terrain sera constitué de différentes couches de formes en graves drainantes, constituant la couche de fondation, sur laquelle sera fixé le gazon synthétique. Une attention particulière est portée sur la composition des matériaux constituant le complexe synthétique afin de les orienter vers des matériaux recyclés et recyclables.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase de travaux durera environ 6 mois. Les associations sportives seront redirigées sur un autre stade durant cette période afin d'éviter tous risques d'accidents entre le public et les travaux. Au vu de la nature des travaux portant sur du terrassement et de l'aménagement au sol, les nuisances sonores seront limitées.

Les travaux seront exécutés à proximité de peupliers. Certaines racines devront être coupées et pour cela, les précautions environnementales tirées de la Charte de l'Arbre de la Ville d'Aix-en-Provence seront appliquées. Elles visent notamment à limiter l'impact des constructions sur les racines des arbres en mettant en œuvre un mode opératoire précis.

Le stockage de matériaux sera effectué dans l'enceinte du chantier.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

PHASE D'EXPLOITATION

- La suppression de la pelouse naturelle permet de cesser son arrosage et les consommations d'eau durant l'exploitation du terrain, sont considérablement réduites.
- Un bassin d'infiltration est créé pour compenser la surface imperméabilisée avec la création du terrain synthétique et des tribunes.
L'infiltration de l'eau de pluie favorise son retour directement dans les nappes phréatiques contrairement à un bassin de rétention qui rejette les eaux pluviales dans les égouts. Ainsi, lors des pluies, le réseau d'évacuation d'eau pluviale collectera l'eau non drainée de la surface aménagée pour la rejeter dans le bassin prévu à cet effet.
- Des bacs de récupération des matériaux de remplissage sont positionnés stratégiquement afin de limiter l'impact environnemental en récupérant les billes et en évitant leur déplacement dans le bassin d'infiltration.

PHASE DE DEMANTELEMENT

- Les différentes sous-couches du terrain (couches de forme, de fondation et drainante) seront composées de graves concassées dont les matériaux proviendront exclusivement et à 100% de carrières choisies par l'entrepreneur et soumises à l'accord du maître d'œuvre.
- Le complexe synthétique (dossier, fibres et remplissage) sera recyclé en filières adaptée et respectueuse de l'environnement (type Rematch ou Revalgreen) avec obligation de remise des bordereaux de suivi des déchets au maître d'ouvrage.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
largeur du terrain synthétique	68 m
longueur du terrain synthétique	105 m
surface du terrain synthétique	7 140 m ²
dimension des tribunes	3m x 10m
surface des tribunes	30 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 4181 Voie : DE GALICE

Lieu-dit : LA MOLIÈRE

Localité : AIX EN PROVENCE

Code postal : 1 3 2 9 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5 ° 2 3 , 2 6 " E Lat. : 4 3 ° 3 1 , 2 7 " N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	en zone faiblement à moyennement exposé du plan de prévention des risques naturels prévisibles de « retrait-gonflement » des argiles approuvé le 27/06/2012
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	approuvé le 27/06/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	à environ 1 km du site partiellement inscrit « Bastide d'Orcel »

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain synthétique à construire ne nécessite ni d'alimentation en eau potable ni d'assainissement. Il est donc en adéquation avec les ressources disponibles sur site.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le nouveau terrain bénéficiera de l'éclairage existant pour une utilisation nocturne
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ci-dessous les impacts identifiés :

- 1 - La création des couches de formes pourrait fragiliser les arbres alentours qui bordent la zone de jeu.

Mesure mise en œuvre : études de l'impact des coupures des racines réalisées par un cabinet conseil en expertise de l'arbre (société Arboris Consultant). L'expert a préconisé une distance de 7m entre la couche de forme et le tronc des arbres, qui a été respectée dans le projet.

- 2 - La création des tribunes, situées à 4m des peupliers, pourrait impacter trois arbres repérés à proximité.

Mesure mise en œuvre : Réalisation d'une étude d'impact par l'expert en arboriculture de la création des tribunes à 4m des arbres ciblés. L'étude conclue que la tenue de ces trois arbres ne sera pas mise en péril. Il est préconisé une surveillance renforcée de ces trois arbres qui sera donc mise en place.

- 3 - L'imperméabilisation de la surface aménagée pourrait conduire à des inondations.

Mesure mise en œuvre : Un assistant à maîtrise d'ouvrage, expert des sols sportifs (société Labosport) réalise les études de sols et les calculs d'infiltrométrie du futur complexe synthétique qui sera posé afin de dimensionner au plus juste le bassin d'infiltration.

- 4 - Les matériaux composants le complexe synthétique peuvent être nocifs pour l'environnement à long terme.

Mesure mise en œuvre : utilisation de matériaux 100% recyclés et 100% recyclables pour le terrain synthétique.

- 5 - Le remplissage du complexe synthétique en SBR peut se propager dans le bassin d'infiltration lors des pluies.

Mesure mise en œuvre : pose de bacs récupérateurs de billes de remplissage en amont des réseaux de récupération des eaux pluviales.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Il me semble que le projet a un impact sur l'environnement au vu du changement de nature du sol et des matériaux utilisés.

Les solutions techniques mises en œuvre pour les impacts identifiés sur le sol (impacts -1- et -3- du §6.5) sont de nature à le supprimer. Ce sont donc des mesures d'évitement.

L'expertise des arbres pour la mise en œuvre des tribunes (impact -2- du §6.5) a permis d'éviter le risque de dégradation des arbres concernés et de mettre en place une mesure de surveillance renforcée.

Les solutions techniques mises en œuvre pour les impacts portant sur la nature des matériaux utilisés (impacts -4- et -5- du §6.5) sont des mesures de réduction. Elles ne garantiront pas à 100% la suppression de leur impact sur l'environnement mais elles sont les plus efficaces connues sur le marché pour le réduire.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		<input type="checkbox"/>
2		<input type="checkbox"/>
3		<input type="checkbox"/>
4		<input type="checkbox"/>
5		<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom

Prénom

Qualité du signataire

À

Fait le / /

Téledéclaré le 10/08/202

Signature du (des) demandeur(s)